

politique. Il ne saurait ainsi s'assurer une collaboration essentielle si les Canadiens doivent faire preuve de modération dans leurs exigences.

Monsieur l'Orateur, les observations désinvoltes des honorables vis-à-vis sont tout à fait typiques de la façon dont ils traitent un grave problème comme celui-ci. Il serait peut-être dans leur intérêt de s'abstenir pendant quelque temps de lancer ainsi ces inanités à la cantonade.

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement a fait naître des préventions contre le salariat. Si nous remontons en arrière et examinons ce qui s'est passé, nous constatons que le jour même de son accession au pouvoir, le gouvernement a tenté d'incriminer le salariat. Dans son dernier exposé budgétaire, le ministre a pour ainsi dire invité les employeurs du pays à mettre leurs ouvriers en grève. Nous retrouvons la même attitude chez la Commission des prix et des revenus dans sa façon plus réaliste d'aborder le problème et de déclarer que le monde du travail devrait collaborer avec la Commission, sachant qu'elle demande l'impossible des organisations ouvrières. La Commission savait que le CTC ne pouvait demander à tous les syndicats canadiens de se plier à sa volonté. Certains principes démocratiques entrent en jeu dans ces organismes. Ils prennent leurs décisions eux-mêmes. Souvent, ils rejettent les avis de leurs dirigeants. La Commission a demandé aux dirigeants syndicaux de faire quelque chose, ou d'accepter une chose impossible. Maintenant, nous voyons ce que cela donne.

Le ministre signale que le secteur des affaires a respecté, accepté ses directives. Voilà sûrement la plus grande inexactitude non seulement de la journée mais de l'année. Quelle sorte d'acceptation volontaire la Commission des prix et des revenus a-t-elle proposée? On a demandé aux hommes d'affaires de ne pas augmenter de beaucoup leurs bénéfices. Comme l'a signalé le député qui m'a précédé, si les bénéfices ne sont pas plus élevés qu'ils ne le sont maintenant, ce n'est pas grâce à la Commission mais parce que les entreprises qui étaient en mesure de réaliser des bénéfices l'avaient déjà fait. C'est uniquement parce que la situation économique ne permet pas à certains secteurs de l'économie d'en réaliser.

Nous voulons qu'on s'occupe d'enrayer l'inflation. Nous admettons qu'elle crée un problème, mais ce n'est pas le plus grave problème auquel nous ayons à faire face. Quiconque se rappelle la faim, le chômage et les prix des années 30, sait que l'inflation actuelle n'est certes pas notre pire problème.

[M. Saltzman.]

• (3.00 p.m.)

Mais comme il importe de prendre des mesures en ce sens, je conseille au ministre d'établir, comme l'a proposé le gouvernement du Manitoba lors de la conférence, une politique des revenus qui engloberait toutes les formes de revenus, une politique qui examinerait les honoraires, les loyers, les profits et les divers moyens grâce auxquels les services sont rétribués dans notre société. S'il ne le fait pas, cette politique est vouée à l'échec, mais s'il est prêt à accepter l'idée du gouvernement manitobain et à proposer au pays, par l'entremise du Parlement, une méthode impartiale de juger, d'évaluer et de réclamer des sacrifices de tous les membres de la société, alors il constatera que le monde du travail serait le premier à y consentir.

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, nous acceptons volontiers que l'honorable ministre des Finances (M. Benson) et le gouvernement posent des gestes susceptibles de combattre l'inflation et nous reconnaissons que le ministère est certainement de bonne foi quand il annonce la politique visant à combattre l'inflation, mais nous doutons fortement de l'efficacité des moyens qu'il prend pour atteindre ce but.

Premièrement, nous devrions nous entendre sur les termes. Lorsque l'honorable ministre des Finances parle d'inflation, il fait allusion au «gonflement des prix», car si nous nous référons à tous les dictionnaires que nous connaissons pour savoir ce que signifie le mot «inflation», nous constatons qu'il s'agit d'une situation où il y a trop d'argent en circulation, relativement à la quantité de produits offerts en vente.

Or, telle n'est pas la situation aujourd'hui. Ce n'est pas qu'il y ait trop d'argent en circulation par rapport à la production, car alors nous n'aurions qu'à conseiller au gouvernement de poursuivre sa politique de taxation en vue d'éliminer l'excédent d'argent qui pourrait exister par rapport au volume de la production.

«Le gonflement des prix», qui est plutôt le vrai terme de l'inflation à laquelle l'honorable ministre des Finances veut nous faire croire, est la suite de l'augmentation du coût de production. Avant d'établir la Commission des prix et des revenus, l'honorable ministre aurait dû charger une commission de déterminer les causes du «gonflement des prix»; cela lui aurait probablement permis d'appliquer des mesures plus réalistes et susceptibles de corriger cette situation.

Par exemple, il y a quelques années, le gouvernement a supprimé le plafonnement du taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires et,